



Chers membres,

Suite aux nouvelles annonces du Conseil Fédéral du **vendredi 17 décembre 2021**, ainsi que de nos autorités communales, nous nous voyons une nouvelle fois dans l'obligation de **modifier les règles relatives à l'utilisation de nos terrains intérieurs.**

MERCI DE LIRE ATTENTIVEMENT CE QUI SUIT:

Les terrains 1 et 2 du site des Petites-Fontaines seront fermés jusqu'au lundi 10 janvier 2022.

Pour les terrains extérieurs: **AUCUNE contrainte** n'est imposée

Pour les terrains intérieurs:

pour les personnes de 16 ans et plus

D'une manière générale (pas de modification): seules les personnes disposant d'un certificat Covid valable peuvent avoir accès aux terrains couverts par les bulles (et salles de gym) **cependant - NOUVEAU:**

-le port du masque est obligatoire pendant la pratique du tennis;

Ne sont **exemptés** du port du masque durant le jeu, que les membres dont la vaccination complète, la vaccination de rappel (3ème dose) ou la guérison datent de moins de **4 mois.**

Nous comptons sur chacun d'entre-vous pour le suivi de ces nouvelles règles. Le non-respect de ces consignes pourrait avoir des conséquences désastreuses pour le club et tous ses membres. Le risque de contraintes plus élevées voire de fermeture provisoire du club sont bien réelles. Des contrôles sur nos terrains seront effectués régulièrement, les contrevenants s'exposent à des conséquences désagréables.

Retrouvez en tout temps sur notre site internet les dernières mesures covid en vigueur tcplo.ch.

A partir du 24 décembre jusqu'au 9 janvier inclus (hors jours fériés), en cas de problème d'accessibilité à nos terrains, vous pouvez envoyer un SMS au +41.79.674.06.94.

Nous profitons une fois de plus pour vous adresser tous nos vœux pour ces Fêtes de fin d'année. Prenez soin de vous et vos proches !

Le comité



A l'attention de toutes les personnes jouant sur nos terrains.

Mesures liées au COVID en vigueur :

De manière générale **les mesures de protection les plus importantes continuent d'être valables**, le respect des mesures de distance et d'hygiène ainsi que l'enregistrement et la traçabilité des "contacts étroits".

Plus concrètement, voici les directives à respecter :

Pour les personnes de 16 ans et plus

Seules les personnes disposant d'un certificat Covid valable peuvent avoir accès aux terrains couverts par les bulles (et salles de gym). Pas de restriction pour les terrains extérieurs.

Port du masque :

De 12 à 15 ans

Dès l'entrée sur nos sites à l'intérieur. Pas de port du masque durant la pratique du tennis.

A partir de 16 :

Le port du masque est obligatoire pendant la pratique du tennis;

Ne sont exemptés du port du masque durant le jeu, que les membres dont la vaccination complète, la vaccination de rappel (3ème dose) ou la guérison datent de moins de 4 mois.

Distance sociale

Il doit y avoir une personne par 15 mètres carrés sur les installations et dans les locaux. Une distance de 2 mètres entre les personnes doit être garantie.

Il doit y avoir une distance de 2 mètres au minimum entre les bancs ou les chaises des joueurs.

Enregistrement et traçabilité (Contact Tracing)

Sur injonction des autorités sanitaires, nous devons pouvoir fournir la liste permettant le traçage des contacts.

Seules les personnes enregistrées dans le système de réservation peuvent jouer sur le terrain. **Les invitations sont valables, pour autant que la personne invitant doit indiquer** les coordonnées de la personne invitée lors de la réservation.

Hygiène des mains

Toutes les personnes présentes dans le club/centre se lavent ou se désinfectent régulièrement les mains.

Il faut continuer de renoncer à la traditionnelle poignée de main.

Les vestiaires.

Concernant les vestiaires, merci de vous référer aux indications figurant sur dans les vestiaires.

Le responsable COVID-19 pour le club : M.Francois Offner